



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du Canton de Gore
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-3 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**, a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au :

www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements .

Donné à Gore, Qc.

Ce 11^e jour de mars 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière